

Aide individualisée pour les dirigeants mandataires sociaux salariés à la tête de TPE/ PME



Aide individualisée pour les dirigeants mandataires sociaux salariés à la tête de TPE/ PME

À ce jour, les 150 000 dirigeants mandataires sociaux salariés à la tête de TPE/ PME, restent les grands oubliés des différentes aides mises en place par les pouvoirs publics à l'intention des salariés (chômage partiel) et des entreprises (Fonds de Solidarité, Prêt Garanti par l'Etat...). Ils ne « rentrent pas dans les cases » et ne sont personnellement éligibles à aucune aide financière.

Et pourtant ils ont pris des risques pour créer de la richesse et des emplois. Ils méritent qu'on ne

les oublie pas. L'OTRE et la CPME avaient à cœur de réparer cette injustice.

C'est pourquoi après avoir été à l'initiative de l'indemnité de perte de gains attribuée par le CPSTI aux indépendants issus du secteur artisanal et du commerce, la CPME, se réjouit tout particulièrement d'être parvenue à convaincre les instances de gouvernance paritaire de l'AGIRC-ARRCO d'ouvrir aux cotisants salariés ne pouvant bénéficier du chômage partiel, la possibilité d'une aide individualisée, plafonnée à 1500 €.

Les dirigeants mandataires sociaux salariés (gérants minoritaires, Présidents de SAS...) pourront ainsi, à compter du 11 mai, l'obtenir sur demande formulée auprès de l'Institution de Retraite Complémentaire (IRC) à laquelle ils cotisent à titre individuel.

Dès le début de la semaine prochaine, le mode opératoire détaillé pour obtenir cette aide sera diffusé aux entités territoriales de l'OTRE afin que les chefs d'entreprises puissent en bénéficier.